



Rapport d'activité

COMMISSION FÉDÉRALE
CHARGÉE DE JUGER LES
POSSIBILITÉS DE TRAITER
LES PERSONNES INTERNÉES
À VIE

2016

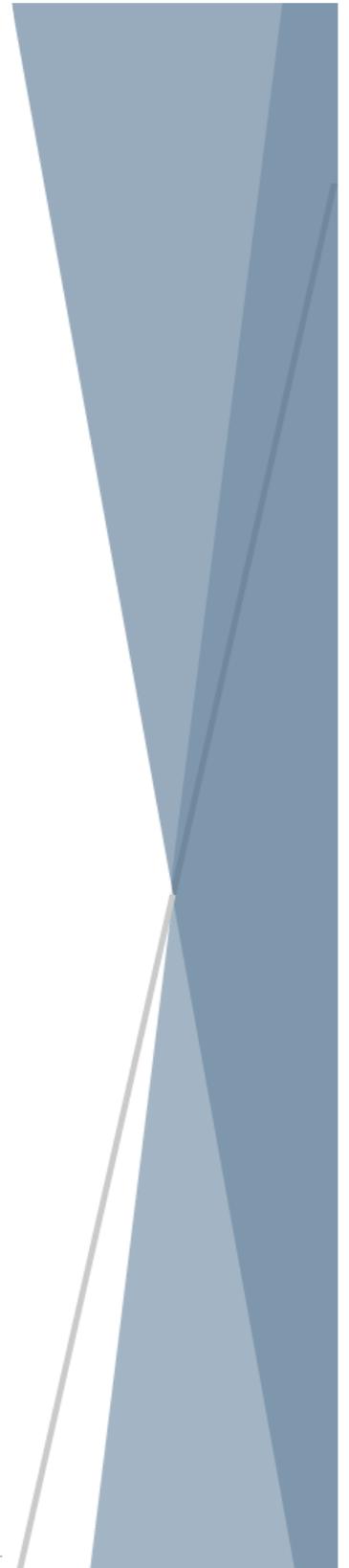


Table des matières

1. Mot du Président _____	2
2. Organisation de la Commission _____	4
3. Membres de la commission _____	6
4. Tâches de la Commission _____	9
5. Activités 2016 _____	11
6. Activités 2017 _____	13
7. Comptes 2015, 2016 et budget 2017 _____	15
8. Informations de contact _____	17

1

MOT DU PRÉSIDENT

1. Mot du Président

La Commission achève son troisième exercice et aucun cas ne nous a été soumis en 2016. Toutefois, les questions portant sur la dangerosité, la curabilité ou, à l'inverse, l'incurabilité des délinquants demeurent d'actualité. En témoignent d'une part les faits divers retentissants qui ont ému l'opinion publique en Suisse et à l'étranger au cours des derniers mois et, d'autre part, les nombreux travaux scientifiques publiés dans des revues internationales sur ces sujets.

Notre séance plénière annuelle nous a permis d'échanger sur l'acquisition de connaissances scientifiques en matière de dangerosité. Si aucune découverte spectaculaire n'est à attendre prochainement, les membres de la Commission sont au fait des progrès dans l'évaluation et le traitement des personnes potentiellement concernées par une mesure d'internement à vie.

Ainsi, la Commission se tient prête à répondre à d'éventuelles sollicitations en 2017.

Ariel Eytan

Président

2

ORGANISATION DE LA COMMISSION

2. Organisation de la Commission

La Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie a été instituée par décision du Conseil Fédéral du 14 mai 2014.

Elle est régie par l'Ordonnance sur la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie du 26 juin 2013.

Il s'agit d'une commission consultative au sens de l'art. 8a, al. 2, de l'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA).

Elle est rattachée administrativement au Département fédéral de justice et police (DFJP) et accomplit ses tâches de manière indépendante. Ses membres exercent leur fonction à titre personnel.

Le secrétariat est assuré par l'Office fédéral de la justice. Il accomplit, sur la base de directives de la présidence, des tâches administratives et organisationnelles dans le cadre du mandat de la commission. Il se charge notamment de préparer les séances et de tenir les procès-verbaux.

3

MEMBRES DE LA COMMISSION

3. Membres de la commission

La Commission compte dix membres. Elle se compose d'experts possédant les connaissances requises dans les domaines de la psychiatrie et de la psychothérapie forensiques.

Les membres ont été nommés par le Conseil fédéral, sur proposition du Département fédéral de justice et police, jusqu'au 31.12.2019.

PLÉNIÈRE

Présidence

**Prof. Dr. med. Ariel Eytan,
Président**

**Dr. Med. Suzanne von
Blumenthal, Présidente
suppléante**

Membres

Dr. med. Tamás Czuczor

Dr. med. Philippe Delacrausaz

Dr. med. Anna D. Gerig

Prof. Dr. med. Marc Graf

Prof. Dr. med. Elmar Habermeyer

Dr. med. Thomas Knecht

Lic. en psychologie clinique

Maria-Luisa Müller

Dr. Med. Frank Urbaniok

Secrétariat

*Nathalie Buthey-Formaz
Office fédéral de la Justice*

4

TÂCHES DE LA COMMISSION

4. Tâches de la Commission

La commission assume les tâches suivantes:

- a. elle examine, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter la personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité;
- b. elle présente chaque année un rapport d'activité au DFJP;
- c. elle informe le public sur son activité, sur l'existence de nouvelles connaissances scientifiques et sur la nécessité d'effectuer des recherches supplémentaires;
- d. elle prend position par écrit lors de consultations sur les projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.

5

ACTIVITÉS 2016

5. Activités 2016

En 2016, la Commission s'est réunie une fois en séance plénière.

Séance plénière du 8 septembre 2016

Celle-ci s'est tenue dans les locaux de l'OFJ à Berne. La Commission s'est notamment penchée sur l'ordre du jour suivant :

- Activités 2017
- Budget 2017
- Modification du règlement
- Tour de table des actualités dans les régions et sollicitations par les médias.

Durant cette séance, la commission a décidé de se réunir systématiquement une fois par an, même si aucune demande d'examen n'est déposée et d'utiliser cette séance pour discuter des nouvelles connaissances en matière de critères de curabilité ou de non curabilité, des nouveautés thérapeutiques et de recherche qui pourraient permettre de donner un avis différent par rapport à une mesure d'internement à vie.

6

ACTIVITÉS 2017

6. Activités 2017

Les activités de la Commission dépendent principalement des mandats qui lui sont confiés. Il est donc difficile de prévoir dans quelle mesure elle sera sollicitée en 2017.

La principale activité de la Commission consiste à examiner, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter une personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité. Il faut préciser qu'elle n'a pas encore été saisie pour l'examen d'un cas.

A ce jour, la Commission n'a pas non plus été consultée sur des projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.

Lors de sa prochaine séance plénière, la Commission discutera des nouvelles connaissances en matière de critères de curabilité ou de non curabilité, des nouveautés thérapeutiques et de recherche qui pourraient permettre de donner un avis différent par rapport à une mesure d'internement à vie

La prochaine séance plénière se déroulera le 7 septembre 2017 dans les locaux de l'OFJ à Berne.



7

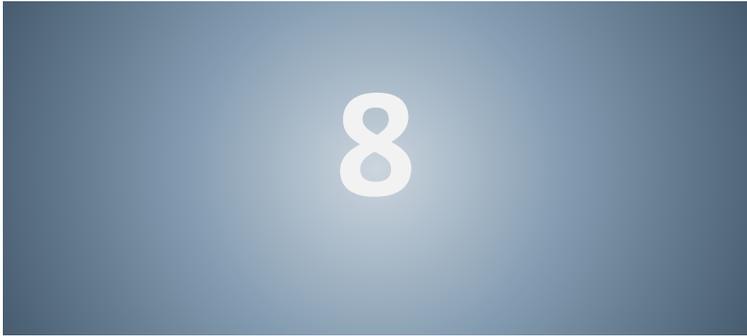
COMPTES 2016
ET
BUDGET 2017

7. Comptes 2015, 2016 et budget 2017

Du 01.01.2016 Au 31.12.2016			
	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017
séances plénières	4 148.15 *	4 135.25 * **	5 540.00 **
interprète	0.00	1 270.00	1 270.00
examens de cas	0.00	0.00	11 110.00
frais divers (traductions, expertises)	0.00	0.00	7 080.00
total des charges	4 148.15	5 405.25	25 000.00

* transitoires : frais de séance 2015 payés en 2016 : CHF 458.00

** transitoires : frais de séance 2016 à payer en 2017 : CHF 458.00



8

INFORMATIONS DE CONTACT

8. Informations de contact

Secrétariat de la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie

Nathalie Buthey-Formaz
Office fédéral de la Justice
Bundesrain 20
3003 Berne
Téléphone : +41 58 46 31465
Email : nathalie.buthey@bj.admin.ch